

**PROCES VERBAL SUCCINCT**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 24 JANVIER 2007**

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN, Michèle TROIZIER, Alain BRICAULT, Claude COPPIN, Marie-Aude LEJEUNE, Marie-Laure ROQUELLE, Claude MANCEAU, Hervé LEMOINE, Rémi LUCET, Nadine GOHARD, Michel BURBAN, Bertrand HAUET, Jacqueline BOLJEVIC, Mylène MADELAINE, Denis GARDERA, Dominique LAURENT, Robert CARDINAUD, Sylvain DURAND, Martine GERMAIN, Marie-France GONCALVES

**Le Conseil Communautaire,**

1. **APPROUVE** le compte rendu du 13 décembre 2006
2. **ADOpte** la modification de statuts relative à l'adhésion de Villiers-Saint-Frédéric, effective à compter du 1er janvier 2007  
**PRECISE** que chaque Conseil Municipal des communes membres dispose de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur ces nouveaux statuts
3. **CREE** un 6ème poste de Vice-Président
4. **PROCEDE A L'ELECTION** de Monsieur Sylvain DURAND, délégué de la ville de Villiers-Saint-Frédéric, 6ème Vice-Président
5. **CREE** la Commission Environnement et Patrimoine
6. **AUTORISE** le Président à signer une convention avec la commune de Villiers-Saint-Frédéric relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol
7. **DECIDE** que le projet « desserte du site Renault IDVU » à Villiers-Saint-Frédéric (dénivellation partielle de la rue Charles de Gaulle) est d'intérêt communautaire  
**PRECISE** que chaque Conseil Municipal des communes membres dispose de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération pour se prononcer sur cet intérêt communautaire.

**Le Président,**

**Bernard JOPPIN**

**PROCES VERBAL SUCCINCT  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 7 MARS 2007**

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Bernard JOPPIN, Alain JUND, Nicole TESSON, Alain BRICAULT, Claude COPPIN, Marie-Aude LEJEUNE, Marie-Laure ROQUELLE, Claude MANCEAU, François VENCENT, Rémi LUCET, Michel BURBAN, Catherine LANEN, Bertrand HAUET, Jacqueline BOLJEVIC, Mylène MADELAINE, Denis GARDERA, Dominique LAURENT, Robert CARDINAUD

**Le Conseil Communautaire,**

1. **APPROUVE** le Compte-rendu du Conseil Communautaire du 24 janvier 2007
2. **A DEBATTU** des orientations budgétaires pour l'exercice 2007, tant en fonctionnement qu'en investissement
3. **DESIGNE** les représentants des villes aux Commissions Communautaires
4. **DESIGNE** les représentants des villes à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
5. **DESIGNE** des représentants de la Communauté de Communes au Syndicat Mixte d'Etude d'Urbanisme et d'Aménagement des pays de Houdan et Montfort-l'Amaury (SMEUA)
6. **DESIGNE** des représentants de la Communauté de Communes au SIEED

**Le Président,**

**Bernard JOPPIN**

<b>PROCES VERBAL SUCCINCT</b>
<b>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>
<b>DU 28 MARS 2007</b>

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Marie-Laure ROQUELLE –Hervé LEMOINE – Bernard JOPPIN – Alain JUND – Nicolle TESSON – Nadine GOHARD – Bertrand HAUET – Mylène MADELAINE – Denis GARDERA – Dominique LAURENT – Robert CARDINAUD – Sylvain DURAND – Martine GERMAIN – Marie-France GONCALVES

Pouvoir : Monsieur MANCEAU donne pouvoir à Madame ROQUELLE

**Le Conseil Communautaire,**

1. **APPROUVE** le Compte-rendu du Conseil Communautaire du 7 mars 2007

2. **APPROUVE** le compte administratif 2006 de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, lequel présente les résultats suivants :

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Dépenses	1 861 440.38 €	6 400 219.21 €
Recettes	2 297 506.71 €	6 952 898.48 €
<b>Excédent</b>	<b>436 066.33 €</b>	<b>552 679.27 €</b>

<b>Reste à réaliser</b>	
Dépenses	<b>19 015.42</b>
Recettes	<b>216 612.89</b>

3. **APPROUVE** le Compte de Gestion dressé par le receveur pour l'année 2006

**CONSTATE** les résultats de clôture de l'exercice 2006

	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2005	1 491 308.95 €	272 560.70 €
Part affectée à l'investissement exercice 2006	0 €	- 150 000.00 €
Résultat de l'exercice 2006	- 1 055 242.62 €	430 118.57
<b>Excédent</b>	<b>436 066.33 €</b>	<b>552 679.27 €</b>

4. **APPROUVE** l'affectation du résultat du Compte Administratif 2006 de la Communauté de Communes telle que précisée ci-dessous :

Section d'investissement : Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé 78 166,67 €

Section de fonctionnement : Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté 474 512,60 €

5. **ADOPTE** l'attribution de compensation de taxe professionnelle pour 2007 de 3 437 546.23 € et de 3 468 381.15 € après régularisations.

	<b>Beynes</b>	<b>Jouars-Pontchartrain</b>	<b>Neauphle-le-Château</b>	<b>Saulx-Marchais</b>
TP de base	2 212 053.25 €	734 828.11 €	605 932.03 €	61 747.42 €
Centrale d'achats prévisionnelle 2007	-739 529.00 €	-462 010.00 €	-246 847.60 €	-57 480.00 €
Prévision service instructeur 2007	-19 700.00 €	-12 500.00 €	-8 600.00 €	-1 700.00 €
<b>Attribution de compensation 2007 de base</b>	<b>1 452 824.25 €</b>	<b>260 318.11 €</b>	<b>350 484.43 €</b>	<b>2 567.42 €</b>
Régul écart TP 2005	4 689.89 €	-8 512.86 €	29 259.06 €	8 960.48 €
Régul écart TP 2006	4 695.97 €	-8 512.85 €	29 259.07 €	8 960.50 €
Régularisation OM 2005	43 462.00 €	-4 937.00 €	-24 614.00 €	-2 644.00 €
Régularisation OM 2006	31 807.00 €	-20 572.00 €	-41 066.00 €	-5 422.00 €
Service instructeur 2005	-65.18 €	-41.21 €	-28.56 €	-5.71 €
Service instructeur 2006	-20 516.84 €	-12 971.52 €	-8 990.16 €	-1 798.03 €
<b>Attribution de compensation 2007 après régularisation</b>	<b>1 516 897.09 €</b>	<b>204 770.67 €</b>	<b>334 303.84 €</b>	<b>10 618.66 €</b>

	<b>St-Germain-de-la-Grange</b>	<b>Thiverval-Grignon</b>	<b>Villiers-Saint-Frédéric</b>	<b>Totaux</b>
TP de base	131 073.00 €	770 792.02 €	938 572.00 €	
Centrale d'achats prévisionnelle 2007	-135 595.00 €	-120 790.00 €	-200 100.00 €	
Prévision service instructeur 2007	-4 300.00 €	-1 900.00 €	-6 400.00 €	
<b>Attribution de compensation 2007 de base</b>	<b>-8 822.00 €</b>	<b>648 102.02 €</b>	<b>732 072.00 €</b>	<b>3 437 546.23 €</b>
Régul écart TP 2005	15 905.12 €	18 727.14 €	0.00 €	
Régul écart TP 2006	15 905.16 €	18 727.18 €	0.00 €	
Régularisation OM 2005	8 751.00 €	-22 403.00 €	0.00 €	
Régularisation OM 2006	415.00 €	-19 179.00 €	0.00 €	
Service instructeur 2005	-13.97 €	-6.32 €	0.00 €	
Service instructeur 2006	-4 398.76 €	-1 990.68 €	0.00 €	
<b>Attribution de compensation 2007 après régularisation</b>	<b>27 741.55 €</b>	<b>641 977.34 €</b>	<b>732 072.00 €</b>	<b>3 468 381.15 €</b>

**DIT** que les sommes seront reversées aux communes au fur et à mesure de leur encaissement par la Communauté de Communes

**DECIDE** que cette dotation pourra être revue en cours d'année après approbation par la majorité qualifiée des communes

**DONNE** mandat au Président pour signer tous les documents relatifs à cette délibération

6. **ADOPTE** le budget primitif 2007 par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes et qui s'élève à :

1. Section de fonctionnement : 8 529 561,05 €
2. Section d'investissement : 2 106 062,63 €

7. **CONFIRME** que la période de lissage de taxe professionnelle pour la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines est de 12 ans à compter de 2005, avec une échéance prévue en 2016.

**PRECISE** que la période de lissage pour Villiers-Saint-Frédéric (date d'adhésion : 1<sup>er</sup> janvier 2007) s'achèvera également en 2016, et s'étalera donc sur une durée de 10 ans

**DEMANDE** à la Trésorerie Générale de faire le nécessaire pour prendre cette décision en compte lors du calcul du produit de TP par cumul communal.

8. **DECIDE** de fixer à 14.52% le taux de la taxe professionnelle unique

9. **FIXE** les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le périmètre de la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 selon le tableau ci après. Cette taxe sera perçue par la Communauté de Communes « Cœur des Yvelines » en lieu et place des communes membres.

	Périmètre	Taux 2007
Zone 1	Beynes	9,86 %
Zone 2	Jouars Pontchartrain	7,12 %
Zone 3	Neauphle-le-Château	6,20 %
Zone 4	Saulx Marchais	7,43 %
Zone 5	St Germain de la Grange	7,36 %
Zone 6	Thiverval Grignon	4,5 %

10. **DECIDE**, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2007 :

⇒ de créer un poste de rédacteur territorial

⇒ de supprimer un poste d'agent administratif qualifié

**ADOpte** les modifications ainsi apportées au tableau des emplois :

<b>Filière administrative</b>		
<b>GRADE</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>
Rédacteur	1	2
Adjoint administratif	1	1
Agent administratif qualifié	1	0
<b>Filière technique</b>		
<b>GRADE</b>	<b>Ancien effectif</b>	<b>Nouvel effectif</b>
Agent de salubrité	1	1
Technicien supérieur Principal	0	0
Technicien supérieur chef	1	1

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2007, chapitre 012

**Le Président,**

**Bernard JOPPIN**

**PROCES VERBAL SUCCINCT**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 15 MAI 2007**

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Marie-Aude LEJEUNE – Marie-Laure ROQUELLE – Claude MANCEAU – Geneviève de SAINT-POL – Bernard JOPPIN – Alain JUND – Philippe LEBLOND – Rémi LUCET – Michel BURBAN – Laurence VAUVERT – Bertrand HAUET – Jacqueline BOLJEVIC – Mylène MADELAINE – Denis GARDERA – Dominique LAURENT – Robert CARDINAUD – Sylvain DURAND – Martine GERMAIN – Marie-France GONCALVES

**Le Conseil Communautaire,**

- 1. APPROUVE** le Compte-rendu du Conseil Communautaire du 28 mars 2007
- 2. PROPOSE** un des terrains situé à proximité de la ferme de l'orme (lieu dit « les Célestins ») sur le territoire de Beynes pour implanter l'aire d'accueil des gens du voyage prévue par le schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage.  
**DEMANDE** au Conseil municipal de Beynes son avis sur ce projet d'implantation  
**PRECISE** que si l'avis du Conseil municipal de la ville de Beynes n'a pas été transmis dans le délai de 3 mois à compter de la transmission du projet de la Communauté de Communes, l'avis sera réputé favorable  
**PRECISE** que si cet avis est défavorable, la décision sera prise à la majorité des deux tiers des membres du Conseil Communautaire
- 3. DEMANDE** au Préfet de mettre en place la procédure d'enquête publique préalable à l'opération « aménagement de la rue Charles de Gaulle à Villiers-Saint-Frédéric »
- 4. AUTORISE** le Président à signer une convention d'acquisition de terrains à l'euro symbolique avec la société iDVU-RENAULT dans le cadre du projet « aménagement de la rue Charles de Gaulle à Villiers-Saint-Frédéric ».  
**AUTORISE** le Président à signer tout acte concernant cette acquisition et toutes pièces s'y rapportant.  
**INDIQUE** que les frais d'acte et charges annexes (géomètre, plans...) seront à la charge de la société i-DVU-RENAULT.

**5. SOLLICITE** une subvention du Conseil Général dans le cadre du dispositif « Aide aux collectivités pour la mise en place de sites ou services web interactifs »

**AUTORISE** le Président à signer tous documents nécessaires pour l'obtention de cette subvention

**Le Président,**

**Bernard JOPPIN**

**PROCES VERBAL SUCCINCT**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 04 JUILLET 2007**

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT – Marie-Aude LEJEUNE – Marie-Laure ROQUELLE – Claude MANCEAU – Bernard JOPPIN – Rémi LUCET – Nadine GOHARD – Michel BURBAN – Bertrand HAUET – Armand LANCESTREMERE – Denis GARDERA – Dominique LAURENT – Robert CARDINAUD – Sylvain DURAND – Martine GERMAIN – Marie-France GONCALVES

Claude COPPIN a donné pouvoir à Marie-Aude LEJEUNE  
Hervé LEMOINE a donné pouvoir à Marie-Laure ROQUELLE

**Le Conseil Communautaire,**

1. **DECIDE** de modifier le Compte-rendu du Conseil Communautaire du 15 mai 2007
2. **DECIDE à la majorité (3 voix contre : Messieurs GARDERA – CARDINAUD – LAURENT)** d'installer une aire d'accueil pérenne des gens du voyage de 20 places, suivant la définition de la page 7 du schéma départemental d'accueil des gens du voyage (arrêté 06-030 DDD du 27/03/06) « on considère que 1 place = 1 caravane » sur un terrain situé sur le territoire de Beynes, lieu-dit « Les Célestins ».
3. **AUTORISE à la majorité (1 voix contre : Monsieur HAUET)** le 1<sup>er</sup> Vice-Président à signer une convention de mise à disposition d'un fonctionnaire territorial entre la Communauté de Communes et la Mairie de Neauphle-le-Château  
**PRECISE** que la Commune de Neauphle-le-Château remboursera à la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines les traitements et charges afférentes à cette mise à disposition
4. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à communiquer, à chaque commune membre de la Communauté de Communes le rapport d'activités 2006  
**PRECISE** que ce rapport doit être communiqué par les Maires des communes membres à leurs Conseil Municipaux respectifs lors d'une séance publique
5. **DEMANDE à l'unanimité** le retrait de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines du Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets (SIEED)
6. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à signer une convention financière relative au projet « aménagement de la rue Charles de Gaulle à Villiers-Saint-Frédéric » avec la société i-DVU
7. **DONNE à l'unanimité** un avis favorable sur la modification de périmètre et sur la sortie de la commune du Tertre Saint-Denis du Syndicat Mixte d'Etude d'Urbanisme et d'Aménagement des Pays de Houdan Montfort-l'Amaury (SMEUA)

8. **DONNE à l'unanimité** un avis favorable à la modification du Schéma de COhérence Territoriale des Pays de Houdan Montfort-l'Amaury prévue par le Conseil syndical du 10 avril 2007
9. **AUTORISE à l'unanimité** le Président à lancer une procédure de marché public pour l'achat de repas en liaison froide
10. **ADOpte à l'unanimité** la décision modificative n°1 suivante :

Nature	Libellé	Dépenses	Recettes
R 7311	Contributions directes		- 50 156,00 €
D 022	Dépenses imprévues	- 50 156,00 €	

11. **APPROUVE à l'unanimité** la motion relative au projet « Voie nouvelle de la Vallée de la Mauldre » suivante :

*« Notre volonté est de nous assurer de la préservation des nuisances sonores, visuelles, environnementales et notamment de la qualité de l'air.*

*Le site de passage envisagé est en effet exceptionnel par sa diversité (forêts, animaux sauvages, la Mauldre elle-même avec ses berges et son caractère, activité agricole), et chacun d'entre-nous mettra toute sa détermination et sa volonté pour le préserver.*

*La Communauté reste très attentive à toute orientation de la Région et du Département, et tient à préserver un habitat sain sans refuser une réelle amélioration de la circulation locale.*

*Après en avoir écouté le point de vue de chaque commune, la CCCY prend en compte toutes les préoccupations et les souhaits exprimés.*

⇒ *Considérant que le problème majeur, aujourd'hui et encore plus dans l'avenir, est représenté par les poids lourds et autres utilitaires;*

*Observe qu'avant tout doit être réglée la circulation des poids lourds et autres utilitaires, par un cheminement spécifique dégagé de la proche banlieue parisienne.*

⇒ *Considérant que l'étude de la circulation des véhicules de tourisme est d'une autre nature et naturellement plus complexe ;*

*Observe qu'il importe d'étudier les trajets spécifiques de ces véhicules au regard des routes en cours d'agrandissement (RD 307) ou déjà saturées (RN 12).*

⇒ *Considérant que les décisions sont prises dans des bureaux d'études :*

*Observe qu'il convient que ceux qui orientent et préparent les décisions se déplacent sur le terrain, prennent contact avec les élus locaux et prennent en compte leurs observations.*

***En l'état actuel, la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines » s'oppose clairement à un projet de déviation 2 fois 2 voies, et s'oppose fortement à un projet de déviation locale 2 fois 1 voie établi sans concertation avec les élus et associations locales qui ne satisferait pas à un consensus général.***

*Nous mènerons notre veille avec vigilance, attention, persévérance, nos actions avec le souci permanent de l'écoute de nos habitants, en gardant en permanence la force de notre solidarité communautaire. »*

**Le Président,**

**Bernard JOPPIN**

<p><b>PROCES VERBAL SUCCINCT</b></p> <p><b>DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b></p> <p><b>DU 10 OCTOBRE 2007</b></p>
--

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT – Claude COPPIN – Marie-Aude LEJEUNE – Marie-Laure ROQUELLE – Claude MANCEAU – Bernard JOPPIN – Alain JUND – Nicole TESSON – Rémi LUCET – Nadine GOHARD – Michel BURBAN – Bertrand HAUET – Jacqueline BOLJEVIC – Denis GARDERA – Dominique LAURENT – Sylvain DURAND – Martine GERMAIN – Marie-France GONCALVES

Hervé LEMOINE a donné pouvoir à Marie-Laure ROQUELLE

**Le Conseil Communautaire,**

1. **APPROUVE** à l'unanimité le Compte-rendu du 15 mai 2007
2. **APPROUVE** à l'unanimité le Compte-rendu du 4 juillet 2007
3. **SOLLICITE** à l'unanimité une subvention du Conseil Général des Yvelines pour le projet « aménagement de la rue Charles de Gaulle à Villiers-Saint-Frédéric » au titre de l'aide économique

**AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires pour l'obtention de cette subvention

4. **SOUHAITE PARTICIPER** à l'unanimité activement aux travaux de révision/extension du Parc, à l'invitation du Conseil régional d'Ile-de-France et du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

**DESIGNE** Monsieur Denis GARDERA – 5<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines », comme représentant titulaire de la Communauté de Communes au Comité syndical du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

**DESIGNE** Monsieur Sylvain DURAND – 6<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes « Cœur d'Yvelines », comme représentant suppléant.

**DESIGNE** Monsieur Robert CARDINAUD – Conseiller communautaire, pour participer à la commission « Environnement – Milieux Naturels »

**DESIGNE** Monsieur Alain JUND – Conseiller communautaire, pour participer à la commission « Urbanisme – Habitat – Paysage »

**DESIGNE** Monsieur Claude COPPIN – Conseiller communautaire, pour participer à la commission « Maîtrise des énergies »

**DESIGNE** Madame Sophie SAUTEUR – Conseiller communautaire, pour participer à la commission « Patrimoine – Culture »

5. **AUTORISE** à l'unanimité le Président à communiquer, à chaque commune membre de la Communauté de Communes de 2006, le Rapport annuel 2006 sur le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés annexé à la présente délibération.

**PRECISE** que des éléments de ce rapport doivent être communiqués par les Maires des communes membres à leurs Conseils Municipaux respectifs lors d'une séance publique.

**Le Président,**

**Bernard JOPPIN**

**PROCES VERBAL SUCCINCT**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 12 DECEMBRE 2007**

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs Alain BRICAULT, Claude COPPIN, Marie-Laure ROQUELLE, Bernard JOPPIN, Alain JUND, Nicole TESSON, Rémi LUCET, Nadine GOHARD, Michel BURBAN, Bertrand HAUET, Armand LANCESTREMERE, Denis GARDERA, Dominique LAURENT, Robert CARDINAUD, Sylvain DURAND, Martine GERMAIN, Marie-France GONCALVES

Claude MANCEAU a donné pouvoir à Marie-Laure ROQUELLE  
Jacqueline BOLJEVIC a donné pouvoir à Bertrand HAUET

**Le Conseil Communautaire,**

1. **APPROUVE** à l'unanimité le Compte-rendu du 10 octobre 2007
2. **AUTORISE** à l'unanimité le Président à procéder à une consultation pour la maîtrise d'oeuvre dans le cadre du projet « aire d'accueil des gens du voyage »
3. **DEMANDE LA PROROGATION** à l'unanimité du délai de 2 ans suivant la publication du Schéma Départemental pour l'accueil des Gens du Voyage du 27 mars 2006 prévu pour mettre à la disposition des gens du voyage une aire d'accueil  
**PRECISE** que cette prorogation est de 2 ans
4. **AUTORISE** à l'unanimité le Président à procéder à une consultation pour la maîtrise d'oeuvre dans le cadre du projet « Aménagement de la rue Charles de Gaulle » à Villiers-Saint-Frédéric
5. **DEMANDE** à l'unanimité sa sortie du SIEED à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009
6. **CREE** à la majorité (1 abstention : Denis GARDERA) une commission d'accessibilité aux personnes handicapées  
**PRECISE** que la nomination de ses membres s'effectuera après les consultations nécessaires

7. **AUTORISE** à l'unanimité le Président à attribuer les lots et à notifier le Marché d'Appel d'Offres « Achat de repas en liaison froide »

	Entreprise retenue	Montant estimatif du marché HT Annuel
Lot 1 : Jouars-Pontchartrain	Yvelines Restauration	135 558.50 €
Lot 2 : Neauphle-le-Château	Yvelines Restauration	52 644.00 €
Lot 3 : Saint-Germain-de-la-Grange	Yvelines Restauration	48 678.00 €
Lot 4 : Saulx-Marchais	Yvelines Restauration	19 035.00 €
Lot 5 : Thiverval-Grignon	AVENANCE	27 232.00 €

8. **AUTORISE** à l'unanimité l'engagement, la liquidation et le mandatement, dans l'attente du vote du budget primitif 2008, de dépenses d'investissement, dans la limite suivante :

Chapitre	Budget Prévisionnel 2007	Proposition
20 - Immobilisations incorporelles	131 690.00 €	10 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	602 690.54 €	30 000.00 €
23 - Immobilisations en cours	670 000.00 €	30 000.00 €

**Le Président,**

**Bernard JOPPIN**